

Le cadre légal de la transaction après les lois MACRON et ALUR



(dont 2 h de déontologie + 2h de non-discrimination)

PARTICIPANT(S) :

Professionnels du secteur de l'immobilier.

ORGANISATION :

Durée : 11 heures

Lieux : Campus du lac ou Campus de Libourne

INTERVENANT(S) :

Formateur expert en Immobilier.

VALIDATION DE LA FORMATION :

L'intervenant mesurera, tout au long de la formation, l'acquisition des connaissances des participants à travers la mise en place de situation in situ.

Délivrance d'une attestation de formation conforme à la législation en vigueur.

Un support de cours sera remis à chaque participant.

CAMPUS DU LAC

N° SIRET 410 581 102 00010

Code APE-NAF 8542Z

N° Existence 7233 042 4333

Site de Bordeaux

10 rue René Cassin – CS 31996 –

33071 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 79 52 00

campus@formation-lac.com

Site de Libourne

7 Bis rue Max Linder

33504 Libourne Cedex

Tél : 05 57 25 40 66

campus@formation-lac.com

OBJECTIFS

Nature de l'action : Acquisition de compétences

Maîtriser les droits et obligations dans le cadre des activités de transaction.

MÉTHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Dynamique pédagogique qui favorise l'engagement de chacun dans une vraie réflexion.

L'interactivité sera soutenue par l'alternance d'apports théoriques, d'analyse de pratiques et de partages collectifs des expériences.

CONTENU DU PROGRAMME

LA DEONTOLOGIE ENTOURANT LA PROFESSION D'AGENT IMMOBILIER

Le code de déontologie

La responsabilité civile et pénale de l'agent immobilier

Le CNTGI

ENCADREMENT ET CONTROLE DE L'ACTIVITE DEPUIS LA LOI ALUR

Les obligations relatives à la rédaction des annonces et à la publicité des biens

Le dossier de diagnostics immobiliers

Les promesses et le droit de rétractation

L'ACTIVITE D'INTERMEDIAIRE DE LA TRANSACTION IMMOBILIERE

Le respect du principe de non-discrimination

La carte professionnelle

Les mandats